

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.
 chez MM. Lepelletier et Comp^g, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

RIX :

15 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Nos abonnés sont prévenus que pendant toute la durée de la session des chambres, le Précurseur reprendra son ancien mode de publication; ils ont déjà reçu lundi dernier, et désormais ils recevront tous les lundis un numéro contenant le compte-rendu de la séance du vendredi précédent.

En revanche, le Journal ne paraîtra pas le mercredi qui correspond au dimanche pour les nouvelles parties de Paris.

Lyon, 30 décembre.

L'année qui s'achève n'a pas été féconde en grands événements. La politique officielle, les gouvernements établis se sont tenus partout, au-dedans et au-dehors, sur un pied de circonspection et d'attente inquiète, sans oser hasarder des mesures décisives contre l'ennemi commun et connu, le progrès. — Ils sentent plutôt qu'ils ne comprennent distinctement qu'au-dessous d'eux, au-dessous de ces fictions au milieu desquelles ils vivent, s'agitent les orages de la pensée et de l'avenir. Ils savent leur impuissance contre cette force invincible. La harceler, la comprimer, l'irriter, voilà tout ce qu'ils peuvent; mais la dissoudre ou la dominer et la diriger, voilà ce qu'ils ignorent et ce qu'ils ne peuvent pas même vouloir.

Si l'histoire des événements de cette année est stérile, le tableau des mouvemens de l'opinion est grave et dramatique. A quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de nier qu'il y a dans les esprits une agitation profonde, chez les uns chagrine et peureuse, ardente et énergique chez les autres.

Toutes les grandes idées qui sont la base de l'ordre social ont été remuées de nouveau, et ont succédé dans les discussions publiques ou confidentielles à ces misérables débats de budgets et de places que la restauration nous jetait comme un os à ronger.

Le principe de l'association industrielle s'est fait jour enfin et, quoique mutilé par une législation barbare, il a montré sa force et prouvé ce qu'il pourrait si la loi le réglait au profit de tous au lieu de le garotter pour l'avantage exclusif du petit nombre.

D'autres idées, qui touchent au faite et à la base de l'édifice social ont paru, les unes nouvelles, les autres empruntées avec plus ou moins d'à propos et de justesse à une époque où la pensée avait peu de liberté et peu de ce calme nécessaire à la consécration de la vérité.

Nous ne voulons flatter ni l'avenir ni notre parti; nous n'affirmerons donc pas que l'harmonie soit déjà parfaite entre tous ces élémens du nouveau monde moral. Non! le travail d'élaboration n'est pas terminé. S'il est un point sur lequel tout le monde soit d'accord, c'est que le présent est mauvais. Mais cela ne suffit pas.

Il y a des gens qui gémissent chaque fois qu'un débat s'établit sur un terrain nouveau: leur chagrin provient d'une erreur. Il n'y a jamais de désordre matériel que quand il y a confusion philosophique. Avant que les bras s'accordent pour travailler au même but par de communs efforts, il faut que les volontés soient harmoniques, et les volontés ne s'unissent que quand il y a unité de convictions. Or, comme nous parlons tous de points différens pour arriver sur la scène politique, il faut se reconnaître et discuter pour s'entendre.

Ces dissentimens dont on se plaint sont précisément ce qui a conduit les opinions sur le terrain avancé qu'elles occupent aujourd'hui.

Beaucoup de questions qui n'étaient pas nées en 1830, d'autres qui ne s'agitaient alors que dans quelques têtes et encore très-incomplètement, sont à présent formulées, liées entre elles, et se dressent comme des barricades menaçantes devant le régime des fictions et de la corruption.

C'est cette homogénéité, cette liaison des doctrines qu'il faut rendre plus forte encore et plus inébranlable. Renverser, nous le répétons, est une chose aussi difficile qu'inutile quand derrière la révolution matérielle il n'y a pas une pensée générale et complète.

En politique comme partout l'intelligence domine et dirige la matière. Le monde philosophique est tout, c'est là qu'il faut bâtir. Quand cet édifice moral est fini, l'autre est achevé.

Les pouvoirs constitués ne peuvent plus désormais que nous servir, quoi qu'ils fassent pour ou contre la liberté.

C'est ce que prouvera l'année dans laquelle nous entrons, pourvu que le parti républicain se tienne lui-même toujours dans le vrai et s'éloigne de toute fiction.

La statistique de la chambre nouvelle, telle qu'elle l'ont donnée les élections pour la formation du bureau confirme pleinement nos prévisions sur le sort de l'opposition dynastique.

Cette opposition s'en va, elle n'existe déjà presque plus;

elle s'en va ou à l'opposition républicaine, ou plus fortement encore comme le lui commande son origine au ministérialisme, c'est-à-dire à la servilité dynastique.

Les deux candidats présentables de cette opposition ont eu ensemble 22 voix pour la présidence.

L'opposition républicaine en a eu 40 pour le général Lafayette.

L'opposition républicaine va donc avoir à lutter seule dans la chambre contre le système dynastique. Assurément elle est trop faible pour espérer la victoire du scrutin; mais elle est assez forte pour protester avec dignité. L'opposition de 1824 n'était pas si nombreuse dans la chambre et ne s'appuyait au dehors que sur une classe aristocratique quand elle s'écriait par la bouche de M. Casimir Périer: « Nous ne sommes que six dans cette enceinte, mais nous sommes trente millions au-dehors. »

Maintenant, c'est aux monarchistes de bonne foi, qui espéraient encore une solution constitutionnelle des difficultés créées par le nouveau régime, à voir s'il leur reste quelque motif honorable de persister, et si la position des choses n'est pas telle qu'elle les oblige ou à se rattacher comme les fonctionnaires qui ont leurs raisons pour cela, à la dynastie sans aucune considération pour le pays, ou à se réunir aux hommes qui préparent pour l'avenir un régime d'ordre et de liberté.

Ce matin, un enfant jouant dans un petit bateau près du pont St-Vincent, a détaché la corde qui le retenait au rivage; bientôt il s'est trouvé au milieu de la rivière sans avoir aucun moyen de se diriger; la Saône qui depuis quelques jours a continuellement grossi et couvre même ce soir une partie de nos quais, menaçait à chaque instant de l'engloutir; il a traversé sans chavirer et comme par miracle tous les ponts qui couvrent la rivière; après avoir passé sous le vieux pont, le courant l'a rapproché du bord, il a passé sous le nouveau pont de fil de fer, entre la pile et la culée. Mais au pont Volant le batclat a frappé contre une poutre et a chaviré. Heureusement un marinier qui se trouvait sur un des grands bateaux amarés au quai, averti par les cris des spectateurs, a saisi une grande perche à crochet et a harponné adroitement l'enfant qui nageait avec courage, au moment où le courant allait l'engloutir; il n'avait pas encore perdu connaissance et il en a été quitte pour une longue frayeur.

On nous prie de publier la liste suivante:

Souscription en faveur du sieur Coquelin, incendié, rue Basseville.

La loge de l'Asile du Sage	408 f. 05 c.
id. de l'Union et Confiance	140 50
id. de la Candeur	56 75
id. de la Sincère Amitié	20 00
id. de la Parfaite-Union, O. de Villefranche	15 00
Diano au nom de la société de bienfaisance des maîtres et ouvriers en soie désignée sous le n° 22.	17 00
Total	657 f. 30 c.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 28 décembre.

Le *Moniteur* de ce matin donne des extraits des rapports des 6 et 7 décembre du général d'Uzer qui signale un nouvel acte d'humanité des Arabes et annonce que ses relations avec les diverses tribus, continuent à être favorables. Le 4 décembre le second et un matelot d'un brick marchand jeté sur la côte près de l'embouchure du Mafray à quatre lieues de Bone, ont été trouvés sur les côtes de la mer épuisés de fatigue et presque sans vie: les Arabes les ont transportés dans leurs tentes, les ont soignés et se sont empressés de les reconduire à Bone. C'est la troisième fois qu'ils donnent une pareille preuve d'humanité; ils en ont été récompensés. 25 naufragés doivent la vie aux Béni-Urgin.

Un journal annonce que les candidats à la place de député, vacante par la mort de M. Kermorin, sont MM. Tapinier-Primaud, ingénieur de la marine et le vicomte de Châteaubriand.

Extrait d'une lettre reçue par le brick de l'état le *Cuirassier*.

Haiti. — Port-au-Prince, 10 novembre 1833. Je vous confirme ma lettre du 22 septembre et viens ici vous donner sur la colonie quelques détails qui devront vous intéresser. Le *Cuirassier* expédié ici pour recevoir les dernières propositions du gouvernement est porteur des traités qui viennent d'être conclus.

Le traité financier se compose de sept articles dont voici la teneur:

- 1° La dette d'Haiti de 150 millions est réduite à 75.
- 2° Les 29,300,000 que le gouvernement a déjà payés à la France sont en diminution de 75 millions, de sorte qu'il ne resterait que 45,700,000 fr. pour solde de l'indemnité. (Il n'est point question ici des intérêts à payer sur cette somme.) Les 4,848,000 f. dus à la France pour avances faites à la république seront aussi payés ainsi que les intérêts de cette somme à 3 p. 100.
- 3° 1 million de fr. sera payé annuellement pendant 25 années, après quoi il sera payé 2 millions en sus jusqu'au parfait paiement.
- 4° Les paiemens se feront de 6 mois en 6 mois à la caisse d'amortissement de Paris.
- 5° Le gouvernement haïtien s'engage à payer dans les trois mois qui suivront la ratification du traité, tant en principal qu'en intérêt, sa dette envers la France pour avances faites à la république.

6° (Cet article est relatif à l'achat des tabacs en feuilles que pourrait faire le gouvernement français auprès de celui-ci en déduction de sa dette.)

7° Le traité sera ratifié et échangé dans les 6 mois, etc.

Le traité de commerce se compose de 29 articles et à quelques changemens près ne diffère pas de celui envoyé par la France le 2 avril 1831. Le commerce français n'y trouve aucun avantage réel et ne jouit que de ceux accordés aux nations les plus favorisées. Peut-on voir, après ces concessions de la France, quelque chose de plus ridicule! Aussi le gouvernement haïtien l'a-t-il accepté presque sans aucune restriction.

Il n'est nullement question de donner des garanties pour l'exécution de ces deux traités.

Le discours du président Dupin a eu moins de retentissement qu'il ne l'espérait. Sa vieille rancune contre le compte-rendu a fait hausser les épaules et ses boutades qui presque toujours le dispensent de logique sont emoussées avant d'arriver au but. Les acclamations obligées de MM. Viennet, Bugeaud et autres *Romains* de la chambre ont été les seules marques d'approbation qu'il ait reçues, et dans la salle des conférences où il semblait les attendre, pas une poignée de main n'est venue lui apporter une sincère adhésion. La parodie du discours du roi par le président d'âge faisait au contraire le sujet de toutes les conversations. Cette énumération des promesses de la charte que la chambre allait remplir a paru à quelques-uns d'une ironie tant soit peu préméditée. Ils allaient même jusqu'à attribuer à l'honorable M. Berryer une légère coopération à l'œuvre de son collègue.

MM. Etienne et Dupin, membres de la commission, doivent aujourd'hui élaborer la friperie politico-littéraire destinée à faire pendant à celle de la couronne; mais quoique déjà à peu près terminée elle ne sera discutée, dit-on, que le 2 janvier afin que les interpellations que l'on redoute bien inutilement sans doute ne viennent pas troubler les joies du 1^{er} jour de l'an.

La situation des départemens de l'Ouest a donné lieu à de vifs débats entre les ministres de l'intérieur et du commerce. Il est toujours question d'un commissaire extraordinaire qui résume en lui tous les pouvoirs civils et militaires. Des offres ont été faites à plusieurs personnes et refusées. Dans la difficulté de ce choix, on s'est rabattu sur les chefs d'administrations qui porteraient la peine de leur ponctualité à suivre les instructions ministérielles ou plutôt de l'importance de celles-ci.

Les préfets de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et du Morbihan, seraient appelés à d'autres fonctions et leurs successeurs choisis parmi les membres de la chambre. M. Viennet accepterait le poste de son ami Maurice Duval, en attendant qu'il le suive aussi à la chambre haute. M. Vigier prendrait possession de celle du Morbihan, où sa fortune lui permet de réunir les notabilités dans son château et lui ferait renoncer au traitement qu'il promet d'employer à la fondation d'écoles primaires dans toutes les communes qui en sont privées.

Malgré ces offres brillantes, on doute que cette envie d'être quelque chose soit accordée à M. Vigier, à la satisfaction de ses nouveaux administrés qui ne croient pas avoir mérité d'être confiés aux soins du fils du fondateur des bains sur la Seine.

On demandait à un ministre pourquoi le gouvernement avait tenu à faire entrer M. Jacqueminot dans le comité pour l'adresse: « C'est que nous avons voulu, a-t-il répondu, que la garde nationale y fût représentée par un de ses plus brillans généraux... » On peut donc s'attendre que, faute de mieux, nous aurons un pompeux éloge de son concours pour terrasser l'anarchie et comprimer ses mauvais desseins.

On écrit de Zurich: Le vorort a adressé, sous la date du 7 décembre, aux états de la confédération suisse, une circulaire où il leur expose la situation actuelle de nos relations commerciales avec l'Allemagne; l'adhésion de la Bavière et du Wurtemberg au système de douanes prussien, n'apporte aucune modification au traité conclu entre la Suisse et ces deux puissances, jusqu'à l'époque de son expiration, c'est-à-dire en 1835. Le tarif des marchandises restera par conséquent le même; mais le *maximum* des soieries à exporter annuellement ne pourra dépasser 7,630 quintaux.

NOUVELLES POLITIQUES.

Un individu probablement atteint d'une aliénation mentale, écrivit une lettre à Louis-Philippe le 22 courant, dans laquelle il lui annonçait que le lendemain, jour de l'ouverture des chambres, on devait attenter à ses jours; il ajoutait que le séide lui était connu, et qu'il se tiendrait à ses côtés pour arrêter son bras. Il signa son billet officieux, donna son adresse, et le lendemain, des agens se présentèrent à son domicile. Il leur répéta d'un air d'assurance tout ce qu'il avait écrit la veille, puis il les engagea à ne point le quitter dans toutes ses démarches. Depuis le 22, cet individu n'est pas sorti de son domicile. (*Gazette des Tribunaux.*)

On remarque depuis quelques jours à Marseille une nouvelle apparition de cravates vertes, de fleurs blanches à la boutonnière et autres emblèmes du même.

Le jour de la Noël, un individu se promenait sur le Port avec un portrait de l'enfant du miracle, qu'il montrait aux promeneurs, en criant: *Le voilà! vous l'aurez, vous l'aurez.* La pitié publique suffit pour faire justice de ces plates fanfaronades. (*Sémaphore de Marseille.*)

On lit dans le *Patriote du Puy-de-Dôme*: Sur les deux mille exemplaires qui ont été tirés à Clermont de la belle défense de M^e Dupont, mille se sont écoulés en un seul jour. On sait que c'est une réponse complète et définitive aux calomnies du *juste-milieu* sur la question de la propriété.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, d'après notre correspondance particulière, qu'il avait été décidé à Rome que le sacré collège adresserait à don Carlos les félicitations

attribuées à l'occasion du nouvel an, à Sa Majesté Catholique. Aujourd'hui nous apprenons que sans doute comme complément de cette mesure, le Saint-Père vient de faire défendre les prières qui se faisaient dans l'église nationale portugaise pour dona Maria.

— Hier à la chambre des députés, on a remarqué que M. Viennet, dans son empressement à se rendre au banc des ministres, auprès de M. Thiers, a oublié sans doute qu'il était au-dessous du vitrage où descend chaque jour le lustre qui éclaire la salle, car tout à coup, relevant la tête, il a abandonné précipitamment M. le ministre du commerce, et est allé se réfugier à sa place, sur un des bancs supérieurs du centre gauche.

— La chambre des pairs est d'ordinaire expéditive pour la rédaction de son adresse en réponse au discours du trône. Cette année, elle ne sera point en retard. Dès les premiers jours elle a nommé sa commission, et les membres qui en font partie ont presque aussitôt procédé au choix d'un rédacteur. Les voix se sont partagées également entre M. Molé et M. Villemain, une voix ayant été perdue. Sur l'observation que M. Villemain avait déjà payé son tribut l'année dernière, ce soin a été dévolu à M. le comte Molé. Son travail sera prêt, dit-on, demain ou après-demain. Il offre peu de difficultés. Suivant l'usage, il n'offrira que la reproduction des phrases du discours royal.

On doit s'attendre aussi à peu de discussions dans le sein de la chambre, bien que quelques pairs légitimistes se proposent de faire à cette occasion une nouvelle déclaration de principes.

— Il paraît que les départemens avaient témoigné de vives inquiétudes sur l'issue de la séance d'ouverture des chambres; car le ministre de l'intérieur s'est empressé d'adresser aux préfets la circulaire que voici :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS,

Le 23 décembre 1833, à 2 h. et 1/2 du soir.

Le ministre de l'intérieur à M. le préfet de...

« Le roi est revenu de la chambre; les acclamations sont vives ont éclaté en sa présence; l'ordre le plus parfait a régné dans toute la cérémonie. »

Le ministre aurait pu ajouter que la pluie tombait par torrents, et que le *Luzor*, entrant dans Paris, en même temps que le roi à la chambre, recevait les nombreuses visites des Parisiens curieux et mouillés.

— On lit dans la *Gazette de France* : « Nous offrons les pronostics suivans au *Temps* et aux *Débats*, qui s'égaient quelquefois sur la science divinatoire de la *Gazette*. »

« A peine la chambre s'est-elle trouvée constituée par la nomination de ses présidents, vice-président et secrétaires, que le lustre est tombé sur les banquettes et s'est brisé avec fracas, et le soir il y a eu éclipse de lune. Quel terrible pronostic pour ceux qui se rappellent que, dans la séance d'ouverture qui précéda la révolution de juillet, Charles X laissa tomber son chapeau, qui fut ramassé par le duc d'Orléans. Il est vrai que celui-ci le lui rendit, et que nous n'avons pas vu en 1833 l'accomplissement de cette dernière partie du présage. On se rappelle qu'au sacre de Louis XVI la couronne fut au moment de tomber de sa tête quand il monta au Jubé, et celle qui portait M. le comte d'Artois tomba et roula jusqu'aux pieds de M^{me} de Fitz-James. »

La *Gazette* aurait dû, à ce sujet, rappeler le dernier des Valois qui, alors qu'on lui posa la couronne sur la tête, se plaignit qu'elle le blessait et lui allait fort mal : la France en effet ne tarda pas à s'en apercevoir.

— Beaucoup de personnes en France n'ont pu voir sans surprise l'étrange susceptibilité du roi de Suède, qui, à propos d'un vaudeville dans lequel il était désigné, s'est emporté, comme un enfant, contre la France, son gouvernement, les vaudevillistes, la presse, s'est répandu en menaces ridicules, en un mot, a donné à rire à toute l'Europe. La surprise cessera lorsqu'on saura que le fait qui a donné l'idée du vaudeville est vrai; c'est d'une belle et bonne vérité que M. Bernadotte s'est fâché.

Charles-Jean a été soldat en France, il paraît l'avoir oublié, nous le lui rappelons. Nous le dirions pour sa gloire même, si la gloire d'un Français qui a porté les armes contre la France était encore quelque chose : Bernadotte a donc été soldat. Comme tel, il avait un camarade de lit nommé Thiébauld, aujourd'hui charpentier en bateaux dans le département de la Meuse, près Bar-le-Duc. On ne sait pas dans le monde ce que c'est qu'un camarade de lit; c'est plus qu'un parent, plus qu'un camarade de collège, plus qu'un frère. Un camarade de lit est celui auprès duquel on s'est reposé après une bataille, c'est l'homme avec lequel on a partagé son dernier morceau de pain, c'est l'homme auquel on a légué son sac avant un combat dans lequel on pouvait succomber, c'est l'homme qui vous enlève du champ de bataille au risque de sa vie, c'est là une fraternité sainte que rien, à moins que ce ne soit une couronne, ne peut faire méconnaître; un camarade de lit enfin est le dernier ami qu'on perde.

Lorsqu'en 1814 il n'était pas un cœur généreux en France qui ne se soulevât d'indignation au nom de Bernadotte, un ami lui était resté; il avait long-temps pleuré sur lui, et cependant il n'avait pu encore ni l'oublier ni le haïr; cet ami c'était Thiébauld. Thiébauld qui, moins heureux ou plus heureux que son camarade de lit, était rentré dans son village après les guerres de la république, et déposant son fusil d'honneur au-dessus de la cheminée de la chaumière, avait repris son ancien état. Il eût été fier d'avoir eu pour camarade de lit un roi, si ce roi n'eût pas trahi la France. Il pensait à lui, mais ne le pensait jamais, il ne voulait pas rougir.

Quinze ans s'écoulèrent pendant lesquels Bernadotte trônait et Thiébauld travaillait. Soudain la révolution de juillet éclate; une pensée vint à Thiébauld; son ami, son frère d'armes, son camarade de lit peut se réhabiliter; s'il le fait, son cœur sera soulagé, il pourra parler de lui, le nommer sans honte; Thiébauld prend la plume, et il écrit, il se fait violence pour corriger son style, ces mots : *sire, votre majesté* lui semblent si extraordinaires entre lui et Bernadotte, qu'il lui fallut s'y reprendre à plusieurs fois pour mettre dans sa missive *sire*, au lieu de *mon cher ami*, votre majesté au lieu de *toi*; enfin il en vint à bout, et tant bien que mal il parvint à exprimer sa pensée en bons termes d'étiquettes. Dans sa lettre il racontait à S. M. son ancien camarade, la révolution des trois jours, il lui faisait part des appréhensions de la France; à cette époque on voyait l'Europe prête à fondre sur la France. « Peut-être, disait-il, une nouvelle coalition contre la France se formera-t-elle, nous battons les coalisés » comme nous les battions quand j'avais l'honneur de cou-

cher avec votre majesté. » Puis il le suppliait de se rappeler sa patrie, de redevenir Français de cœur, et de risquer au besoin sa couronne pour la France, si la France était encore une fois menacée.

Bernadotte répondit à cette lettre, non pas pour dire qu'il se souvenait de la France, ni qu'il était prêt à la servir, mais pour envoyer deux cents francs à un homme dont il n'avait pas, disait-il, oublié le nom.

A la réception d'un pareil envoi, Thiébauld ne put contenir son indignation; le lendemain était un dimanche, il rassembla au sortir de la messe tous les habitants de sa commune, leur lut sa lettre et celle de S. M. le roi de Suède, et, prenant l'aumône royale, il la lança dans la Meuse.

De ce jour, Bernadotte a perdu le seul ami qu'il eut en France.

— On lit dans le *Temps*, dont on connaît les liaisons avec le parti Dupin :

Une erreur a été commise dans le compte-rendu de l'élection de M. Dupin à la présidence de la chambre; on a donné 220 comme le chiffre des suffrages obtenus par M. Dupin. Le fait est exact; mais on a omis de dire qu'un bulletin qui portait M. Dupin seulement, et non M. Dupin aîné, avait été annulé. Or, depuis qu'il est procureur-général, M. Dupin a publiquement renoncé à cette qualification d'aîné. Ses deux frères, M. le baron Ch. Dupin et M. Philippe Dupin, avocat, se distinguent par leurs prénoms. Ainsi, M. Dupin a obtenu pour la troisième fois 221 suffrages. Nous comprenons qu'on tienne à un chiffre heureux à plus d'un titre.

— Charles X fit ériger, en 1825, une fort belle fontaine sur la place de l'esplanade des Invalides. Cette fontaine toute dorée était formée par une gerbe de lys, et de l'ovaire de chaque fleur partait un jet d'eau qui retombait sur un bassin pratiqué au pied de la gerbe. Après la révolution de juillet, cette fontaine ne fut point détruite, mais convertie en une colonne tronquée, au moyen d'une chemise de mortier et de moellons dont on l'enveloppa; puis on plaça sur cette colonne le buste en plâtre de Lafayette, entouré de drapeaux que le temps eut bientôt détruits. Restaient la colonne et le buste, qui semblaient délier le temps; mais le juste-milieu vint d'aviser au moyen de les faire disparaître : aujourd'hui, des ouvriers étaient occupés à abattre tout cela et à mettre la gerbe de lys à découvert. C'était le seul monument qu'on eût consacré au général, il était pourtant bien modeste; mais puisqu'on abattit l'hôtel Lassalle, on sent que le fils du prince Egalité ne pouvait, sans être inconséquent, conserver ce monument, qui rappelait d'ailleurs des souvenirs dont on veut se délivrer.

Une pétition à la chambre des députés, ayant pour but de solliciter la réforme de la loi électorale, se signe en ce moment à Thionville. Les signataires demandent :

- 1° L'extension du droit d'élire à l'universalité des citoyens, et au besoin l'établissement de plusieurs degrés d'élections;
- 2° L'abolition du cens d'éligibilité.

(*Courrier de la Moselle.*)

— L'*Ami de la Charte* annonce que les patriotes de Nantes ont rédigé une pétition dans le but de réclamer une réforme parlementaire.

— Une pétition ayant pour but d'obtenir la réforme électorale se signe en ce moment dans diverses communes de l'arrondissement de Montargis. (*Journal du Loiret.*)

— Les patriotes de Château-Chinon (Nièvre) ont également rédigé une pétition pour obtenir la réforme parlementaire. Le conseil-général du département, élu par la ville de Château-Chinon, tous les notaires, les avoués, les médecins, les membres du conseil municipal, etc., ont apposé leurs signatures au bas de cette pétition.

— On lit dans la *Tribune* :

Les égards que l'on se doit entre confrères nous avaient commandé jusqu'à ce jour le silence le plus absolu sur les nombreuses preuves d'aliénation données par la *Gazette de France*; mais elles viennent d'acquiescer un tel degré de gravité, que nous croyons de notre devoir de les signaler à toute l'attention du public nombreux qui s'intéresse au journal favori de M. de Villèle. Pour n'être pas accusés d'exagération, nous allons citer aujourd'hui deux de ses articles, qui ont un caractère tellement triste que nous en sommes profondément affligés.

LES PRONOSTICS.

« Nous offrons les pronostics suivans au *Temps* et aux *Débats*, qui s'égaient quelquefois sur la science divinatoire de la *Gazette*. A peine la chambre s'est-elle trouvée constituée par la nomination de ses présidents, vice-présidents et secrétaires, que le lustre est tombé sur les banquettes et s'est brisé avec fracas, et le soir il y a eu éclipse de lune. Quel terrible pronostic pour ceux qui se rappellent que, dans la séance d'ouverture qui précéda la révolution de juillet, Charles X laissa tomber son chapeau, qui fut ramassé par le duc d'Orléans ! »

Et plus haut :

FIN DU MONOPOLE.

« La moisson jaunit... les idées françaises... sont aujourd'hui en pleine maturité... »

— Nous indiquons spécialement à la propriété du Constitutionnel le rédacteur de ces savans articles, dans le cas où elle serait embarrassée pour se procurer un rédacteur en chef, notre vieux confrère en trouvera certainement à la *Gazette* qui sont en pleine maturité.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle*, du 24 :

On nous écrit qu'un curé des environs de Saint-Avold se rendit, il y a quelques jours, chez l'institutrice de la commune, et la questionna sur les progrès des filles qui lui étaient confiées, et particulièrement sur ceux de Suzette L., jeune écolière de dix-sept ans. Sur la réponse que lui fit l'institutrice, M. le curé condamna la pauvre Suzette à recevoir le fouet en sa présence; et qui le croirait? cette odieuse et immorale sentence fut exécutée selon les vœux du prêtre.

On dit que ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive dans la commune en question; on dit que M. le curé a déjà deux ou trois fois changé de cure pour semblables délits. On dit enfin que le père de Suzette est déterminé à sacrifier le peu qu'il a pour obtenir justice d'une pareille indignité.

— L'équipage de la *Melpomène*, qui a été si maltraité à Lisbonne par le choléra, et a été récemment transporté de Toulon à Brest par la frégate l'*Herminie*, semble depuis quelque temps poursuivi par le destin. Il y a quinze jours, un canot, monté par six marins, provenant de l'équipage de

la *Melpomène*, a chaviré en rade de Brest. Les cadavres ont été retrouvés près de Saint-Marc, et quelques jours après, trois marins, faisant partie du même équipage, et qui retournaient dans leurs foyers, ont été assassinés sur la *lieu de grève*, entre Lanveoc et Locronan. Au nombre de ces marins se trouvait le patron de la yole du commandant, qui était, dit-on, porteur de 300 fr. environ.

— Nous lisons dans l'*Industriel* de Verdun : Un crime horrible, un double assassinat, vient de répandre la terreur dans la commune de Monfaucon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy.

Henry et sa femme, couple sexagénaire, habitait une maison située dans la rue la plus fréquentée du bourg. Chaque jour ils venaient respirer l'air sur le seuil de leur porte qu'ils avaient coutume d'ouvrir dès le matin.

Le 17 de ce mois, ni l'un ni l'autre des époux n'avaient paru : le jour était déjà avancé et la porte de leur demeure restait fermée. Inquiets sur le sort de ces vieillards, les voisins avertissent l'autorité, qui se transporte aussitôt sur les lieux et fait ouvrir les portes de la maison; on pénètre alors dans l'intérieur, et tout est dans le silence, mais le silence de la mort. Le cadavre du mari est à demi caché sous un lit, où il a sans doute cherché à éviter les coups de ses assassins. A quelque distance de là, et près de la fenêtre, la femme est étendue sans vie; sa main tient encore une pelle à feu, avec laquelle elle tâchait de défendre ses jours lorsqu'elle reçut le coup de la mort; le crâne est enfoncé et la cervelle qui en a jailli est répandue çà et là sur le carreau.

Nou loin de cette scène d'horreur on voyait des effets jetés pêle-mêle hors d'une armoire dont la serrure avait été forcée. On présume que l'intention des assassins était de s'emparer d'une somme d'argent qu'ils croyaient enfermée dans ce meuble. On ignore si le vol a été commis.

Une circonstance qui mérite de fixer l'attention de l'autorité, c'est que la maison où ce double crime vient d'être consommé est voisine de celle où fut assassinée la veuve Guidaine, le 23 décembre 1830. Alors et depuis on n'a découvert aucun indice qui puisse mettre sur la trace des coupables. Espérons cependant que de semblables crimes ne resteront point impunis, et que la justice parviendra à en saisir les auteurs.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

On a mis sous nos yeux une lettre en langue anglaise de M. Severin Dumas, heureusement guéri des blessures graves qu'il s'était faites après la mort de miss Watts, fille d'un instituteur à Barnes. La *Gazette des Tribunaux* a rendu compte de cet événement tragique. M. Dumas se plaint du récit qui a été fait dans les journaux anglais. Voici les détails que contient sa lettre adressée à M. Alaric Watts, oncle de la jeune personne; nous traduisons littéralement :

« J'étais, le lundi 11 novembre, à dix heures un quart du soir dans la chambre de miss Mary; elle le savait, car je lui avais annoncé immédiatement après dîner mon intention de l'aller attendre chez elle, je le lui avais encore répété à six heures lorsque tout le monde excepté nous deux s'occupait à prendre le thé; je l'avais rencontrée alors dans un corridor où je lui parlais presque tous les soirs, même en présence de miss Peacock son amie intime.

« Je désirais avoir une explication sur plusieurs points, notamment sur une lettre qu'elle avait écrite la veille, le dimanche, pendant que toute la famille était à l'église, lettre dans laquelle miss Mary me peignait sa vive affliction et ses remords. De peur d'être surpris par une servante je m'étais caché sous le lit. En entrant, miss Mary me dit : « Seve- » rin, ne perdez pas un instant, sortez, ma mère me suit; » demain nous nous expliquerons. — Il importe, répondis- » je, que l'explication ait lieu tout de suite; je ne puis at- » tendre plus long-temps, vous n'êtes plus la même pour » moi; vous n'êtes plus ma chère Mary. — Je la suis toujours, » répliqua-t-elle, mais si vous ne me croyez pas et si vous » restez encore, demain je descendrai dans la tombe! — Vai- » nes paroles, lui dis-je, vous ne m'aimez point assez pour » cela; tout ce que vous désirez c'est de vous débarrasser de » moi. — Me croyez-vous donc, reprit-elle, avilie à ce point. » Je prendrai du laudanum et demain vous apprendrez ma » mort. »

« Telle fut notre conversation pendant laquelle je restai couché sous le lit. Nous entendîmes M^{me} Watts sa mère arriver, miss Mary courut à elle, je n'entendis pas un mot de ce qu'elle disait. Je me suis trouvé je ne sais comment dans le salon avec M. Watts; je n'ai répondu à aucune de ses questions, ne voulant point le prendre pour confident. C'est moi qui ai proposé de quitter sur-le-champ la maison, il m'a accompagné jusqu'à ma chambre, m'a aidé à mettre mon bagage en ordre, m'a offert de l'argent, et m'a témoigné une bienveillance plus cruelle pour moi que des reproches.

« Croyez bien, je vous en conjure, que d'après ma persuasion que miss Watts était changée, je n'ai pu penser un seul moment qu'elle voulait me suivre au tombeau. Mon seul désir était qu'elle vécût et fût heureuse. Témoin la lettre que j'ai écrite le lendemain, que miss Emily devait lui porter. Dans cette missive je la relevais du serment solennel qu'elle m'avait fait sur la Bible et tracé de sa propre main, de ne jamais en épouser un autre, de n'écrire à personne et de ne recevoir aucune lettre sans mon consentement. »

— Nous nous empressons de signaler deux améliorations dans le système général de l'exposition des produits de l'industrie. La première aurait pour but d'exiger de tous les exposans le prix de fabrication des objets exposés, seul moyen de constater les progrès de notre industrie, qui dépendent bien plus du bon marché que du fini quelquefois très-onéreux des ouvrages; la seconde, attribuée à M. le préfet de la Seine, consisterait dans la recommandation adressée par ce magistrat à MM. les membres du jury d'admission, de rechercher dans les ateliers et de signaler dans leurs rapports tous les ouvriers habiles auxquels pourront être dus les objets importants exposés par les fabricants. La récompense arrivera ainsi à l'entrepreneur et à l'artisan, et ce premier retour à justice en amènera probablement beaucoup d'autres.

(*National.*)

— Un journal, après avoir rapporté l'accident arrivé hier à M. Geoffroy-Saint-Hilaire, au moment où il quittait le *Louqsor*, ajoute :

M. Geoffroy-Saint-Hilaire a du malheur. Dans sa jeunesse, se trouvant sur un canot qui abordait en pleine mer l'*Orient*, vaisseau amiral qui conduisait en Egypte le général Bonaparte et son état-major, le professeur de zoologie, engagé comme savant dans l'expédition, tomba à la mer sous les yeux de l'équipage. plongea même fort avant sous l'eau, et fut cependant sauvé, parce que l'escadre était en panne.

— On lit dans le *Garde National* de Marseille :

« On s'est souvent occupé du projet de former une banque à Marseille. Depuis quelques mois, cette idée paraît avoir pris plus de consistance, et on assure même que des banquiers et des capitalistes de Paris ne seraient pas éloignés d'y concourir. Quoiqu'il en soit, un des principaux banquiers de notre ville a provoqué une réunion de ses collègues pour les consulter sur le besoin et l'opportunité d'un semblable établissement. »

« L'assemblée a eu lieu samedi dernier. Aucune décision n'a encore été prise dans cette réunion. »

« Un événement, dont on ne citerait peut-être pas d'exemple, vient d'arriver dans la commune de Schaffen, canton de Diest (Brabant). Le nommé Henri Celen, domicilié en cette commune, y a été trouvé mort, brûlé par sa pipe. Ce malheureux ayant mis dans la poche de son pantalon sa pipe non encore entièrement éteinte, le feu prit à ses vêtements. Malgré tous ses efforts, il n'a pu parvenir à se rendre maître du feu. D'après le rapport des médecins qui ont fait l'autopsie du cadavre, cet homme a dû mourir dans des souffrances horribles. »

« On lit dans l'Écho de la Frontière le fait suivant : Un paysan des environs de St-Nicolas fut éveillé au commencement de la nuit par des cris : eh ! lami, êtes-vous au lit ? — Oui, que voulez-vous ? — Dormez tranquille : c'est la patrouille. »

« La prétendue patrouille commanda quelques évolutions, fit le tour de la ferme et emporta les provisions du fermier qui se reposait à son aise, croyant sa maison bien gardée. »

« M... , épicier à Sèvres, près Paris, avait abusé d'une jeune fille de onze ans; les parents de cette enfant réclamèrent une somme considérable à titre de dédommagement. M... consentit à contribuer, mais il offrait beaucoup moins. Plainte fut portée au procureur du roi, et M... , effrayé des suites de cette affaire, s'est tué samedi dernier avec un fusil de chasse. (Écho de Seine et Oise.) »

« Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte même de la loi du 14 juin 1829, relative au cours des anciennes monnaies : »

« Article unique. — Les écus de six livres, trois livres, les pièces de vingt-quatre sous, douze sous et six sous tournois, ainsi que les pièces d'or de quarante-huit livres, de vingt-quatre livres et de douze livres, cesseront d'avoir cours forcés pour la valeur nominale actuelle au premier avril 1834. Néanmoins les percepteurs, receveurs particuliers et généraux, les recevront au compte du gouvernement pour leur valeur nominale actuelle jusqu'au premier juillet suivant. A compter de cette époque, ils ne seront plus reçus aux hôtels des monnaies que pour le poids qu'ils auront conservé, savoir : les espèces d'argent comme lingots, et payées comme lingots au titre de neuf sept millièmes, sur le pied de 198 fr. 53 cent. le kil., et les espèces d'or au titre de neuf cent millièmes, sur le pied de 3091 fr. le kil., conformément au tarif du 17 prairial an xi. »

« La fabrication des ancres est, selon le Sun, un objet très-dispendieux pour le gouvernement anglais. La marine royale seule en exige pour la somme de 500,000 liv. sterling (12,500,000 fr.). Pour fabriquer une ancre de la grande espèce vingt ouvriers emploient environ 40 journées; on perd à peu près 40 pour cent du fer pendant qu'on le forge. Ainsi, une ancre de cette espèce coûte au gouvernement 400 livres sterling (10,000 fr.). »

« On écrit de Dunkerque, 21 décembre : Samedi dernier, un ouvrier occupé à labourer un champ situé non loin de la grande route, entre l'Hazewynde et Caestre, vit tout à coup rouler dans les sillons une tête humaine entièrement dégarinée de cheveux et de chair. Frappé d'étonnement à l'aspect d'une semblable découverte, il quitta ses chevaux et sa charrue et alla chercher du monde. On examina attentivement cette tête dont les mâchoires contenaient encore toutes les dents parfaitement conservées, et paraissait être celle d'une jeune personne, ce qui donna lieu à des versions et des conjectures, comme il arrive en pareilles circonstances. Nous attendons le résultat des démarches de la justice pour donner d'ultérieurs renseignements sur cette affaire, qui fera peut-être découvrir quelque nouveau Marck ou Armand ! »

« Nous lisons dans le Journal du Havre d'hier que nous arrive par estafette : »

« Cette nuit, à une heure et demie du matin, l'alarme s'est répandue dans notre ville. Le feu venait de se manifester à bord du paquebot américain Erie, amarré près d'une multitude de navires, le long du quai du bassin de la Barre, en face de l'entrepôt. »

« Le préposé des douanes de service dans cette partie du port, avait aperçu une colonne de fumée s'élever du capot du bâtiment. Avant qu'il eût eu le temps d'appeler les postes voisins au secours du navire qu'il supposait en danger la flamme s'était montrée au-dessus du pont du paquebot. Eu un instant, les officiers de l'équipage de l'Erie sont sur pied. Les marins des autres navires arrivent en foule. »

« L'équipage du côté de l'état le Rodeur accourt. Le capitaine du port, le commandant de la place, le maire, le corps des pompiers avec une pompe et un chariot, les hommes du poste de la garde nationale et de la troupe de ligne se joignent aux efforts que l'on a faits déjà pour se rendre maître du feu. Enfin, au bout d'une heure de travail et de peines, on annonce que le feu est éteint, et que le moment du danger est passé. »

« On attribue cet événement à la négligence d'un nègre qui aurait communiqué très involontairement le feu à un matelas de coton, sur lequel il se serait endormi en fumant. Cet homme a été retiré asphyxié de l'endroit du navire qu'avait déjà rempli la fumée au moment où les premiers secours ont été donnés à bord. »

Statistique criminelle de l'Angleterre.

« La société française de statistique universelle, dans sa séance du 3 décembre, a examiné une série de tableaux sur la statistique criminelle de divers pays. Les documents relatifs à la France ont démontré aux membres de cette société qu'à mesure que la civilisation étend ses progrès dans ce pays la criminalité diminue, tandis qu'en Angleterre on voit avec regret que la criminalité suit une marche progressive malgré la sévérité de la législation, ou plutôt à cause même de cette législation. On pourra en juger par le document important qui suit, c'est l'honorable Joseph Hume, membre du parlement pour la ville de Loudres, qui vient d'adresser à la société française de statistique universelle dont il est le représentant près de divers corps savants en Angleterre, les rapports officiels faits annuellement à la chambre des communes de 1805 à 1831. »

Nombre et destination par sexe et par genre de pénalité des prévenus non jugés, acquittés ou condamnés.	Années.			
	1805	1815	1823	1831
Nombre des prévenus du sexe masculin,	1,120	6,036	10,342	16,600
féminin,	1,226	1,782	1,221	3,047
Total des prévenus non jugés, acquittés,	4,346	7,810	12,263	19,647
Condamnés à mort,	1,065	1,648	1,480	3,723
Exécutés,	268	496	914	1,549
Déportés,	57	57	54	52
Condamnés à la prison de 6 mois à 6 ans,	526	958	1,521	3,314
Total des condamnés,	2,515	4,883	8,201	13,830

Il est nécessaire d'observer que la population de l'Angleterre était en 1801 de 8,872,000 habitants; en 1811 de 10,143,676; en 1821, de 11,973,875, et en 1831 de 14,540,574 habitants.

Etat de la Fabrication des Monnaies selon le système décimal.

Désignation des hôtels des monnaies.	Fabrications faites dans l'année 1832.		Total général des fabrications depuis le 1 ^{er} avril 1803 jusqu'au 31 déc. 1832.	
	fr.	c.	fr.	c.
Paris.	42,026,188	50	1,941,750,692	25
Bayonne.	3,015,111	25	93,591,402	25
Bordeaux.	3,361,358	25	85,075,712	25
La Rochelle.	4,989,368	00	61,478,123	25
Lille.	24,249,066	50	513,738,507	50
Limoges.	3,698,589	50	89,501,421	75
Lyon.	16,016,225	50	123,264,564	75
Marseille.	6,331,823	00	73,839,845	00
Nantes.	8,408,110	50	44,436,988	75
Perpignan.	3,549,811	50	80,325,903	25
Rouen.	15,940,978	50	251,957,084	25
Strasbourg.	8,830,288	75	35,128,355	25
Toulouse.	4,011,028	75	123,817,919	75
Aux hôtels supprimés de Gènes, Genève, Rome, Turin, Utrecht.			11,522,962	50
Total des monnaies décimales frappées au type français, non compris l'année 1833.	144,128,038	50	3,520,428,892	75

TRIBUNAUX.

Procès du Patriote de Saône-et-Loire.

M. Julien Duchesne, gérant de ce journal, a comparu le 21 décembre devant la cour d'assises de Chalon-sur-Saône, sous la prévention d'offense à la personne du roi; il s'est reconnu l'auteur de l'article incriminé.

M^e Menand, son avocat, ancien procureur du roi, nommé et destitué sous Louis-Philippe, a développé et justifié la pensée qui avait inspiré l'article incriminé; il en a examiné tous les passages et faisant ressortir la haine que révèlent tant de procès contre la presse. « N'aurait-on donc fait, s'est-il écrié, des procès au Patriote de Saône-et-Loire que parce qu'il démontre irrésistiblement tous les jours et avec persévérance, l'avantage immense d'un gouvernement républicain sur un gouvernement monarchique? »

Eh! bien, oui, nous sommes républicains, et je vais en dire le motif.

M. le président: M^e Menand, je vous engage à ne point entrer dans une discussion qui est étrangère à la cause.

M. Pillot, accusateur royal: Est-ce de lui que l'avocat parle ou de son client?

M^e Menand: De moi, et de mon ami dont la cause est la mienne, et je suis prêt à supporter toute la responsabilité de ce titre dont je m'honore, oui! je le répète, je suis républicain, et je ne reconnais à personne le droit de me régenter! Quand des convictions brûlantes me poussent, jamais une lâche et ignominieuse pusillanimité ne retiendra l'explosion de ma conscience, car s'il fallait, en revêtant cette toge, répudier mes principes et abdiquer mes droits de citoyen, je la déchirerais sous vos yeux!...

M. Pillot: Je demande que ces expressions soient consignées sur le procès-verbal et que la cour me donne acte de mes réserves.

M^e Menand: Pourquoi ces réserves? Je délie à l'instant vos rieurs, et je ne redoute par plus votre accusation que vos menaces; j'en appellerai même à votre justice, du soin de faire respecter ce qu'il y a de plus intime, de plus invulnérable dans l'homme, ses opinions, dont il ne doit compte qu'à la divinité et nullement à un procureur royal.

Ah! oui, j'entrerais en lice avec joie, environné de cette patriotique population qui partage toutes mes sympathies, et dont je défendrai toujours les droits de toute la puissance de mon ame et de toute l'énergie de mon courage.

(D'unanimes bravos se font entendre dans toute la salle.)

M. Pillot: Gendarmes, arrêtez le premier qui se permettra le moindre signe d'approbation!

Une rumeur générale et très-prolongée répond à cet ordre de l'accusateur royal.

La cour délibère et donne acte à l'accusateur de ses réserves.

Après la chaleureuse plaidoirie de M^e Menand, M. J. Duchesne a présenté sa défense avec autant de fermeté que de convenance et de talent. Elle a été suivie d'applaudissements réitérés.

Après sept minutes de délibération le jury a déclaré l'accusé non coupable.

Les patriotes de toute cette partie de la France se féliciteront des triomphes successifs remportés par le Patriote de Saône-et-Loire dont l'influence est égale au courageux talent de sa rédaction. — Nous y applaudissons pour notre part de très-bon cœur, car nous suivons avec un vif intérêt les progrès rapides que ce journal a fait faire à l'opinion des populations qui le lisent.

— La 7^e chambre du tribunal de première instance s'est occupée aujourd'hui de plusieurs affaires de coalitions d'ouvriers tailleurs. Dans la plus importante figuraient seize prévenus. Les faits qui leur étaient reprochés avaient rapport à la fondation de l'atelier national de la rue St-Honoré, dont le but était d'occuper les ouvriers sans ouvrage.

Réunis là sous la direction de Delorme et Fournier, deux d'entre eux, ils avaient donné le modèle d'une association de travailleurs sans maîtres et entrant directement en rapport avec les consommateurs. Après avoir prélevé ce qui leur était nécessaire, ils distribuaient à leurs malades ou détenus le surplus de leurs bénéfices.

Des cartes étaient distribuées aux tailleurs nécessiteux pour prendre leurs repas dans un restaurant subventionné par l'Etat.

Le ministère public, tout en reconnaissant la légalité de l'atelier national et de l'établissement qui en dépendait, a soutenu que ces institutions avaient été plus tard démenties de leur origine pour favoriser les coalitions et qu'elles servaient à assurer la subsistance des ouvriers détenus sous la prévention de ce délit et leur permettaient ainsi de se montrer plus exigeants envers les maîtres.

Mais le tribunal en a décidé autrement; il a acquitté tous les prévenus à l'exception d'un seul, le nommé Nepveu, inculpé d'avoir écrit des menaces aux maîtres tailleurs qui ne consentaient pas à une augmentation de salaire.

— Dans une autre affaire comparaissaient plusieurs ouvriers tailleurs, membres de l'association philanthropique dont le siège était établi dans le passage St-Quillaume.

M. Godon, avocat du roi, s'est efforcé de rattacher cette société à la commission qui résidait rue de Grenelle, et d'établir ainsi le délit de coalition.

M^e Ledru-Rollin, avocat des cinq prévenus, a combattu le système du ministère public en invoquant les statuts de l'association philanthropique établie depuis plus d'une année, et une circulaire dans laquelle les associés étaient invités à n'opposer qu'une résistance d'inertie aux arrestations et à l'illégalité.

Malgré les efforts de leur défenseur, les prévenus ont été condamnés à deux mois de prison.

— Une dame de la campagne, fort respectable, et de la mise la plus cossue, porte plainte en ces termes devant le tribunal de police correctionnelle :

« J'étais venue passer quelques jours à Paris avec ma fille, et n'ayant rien de mieux à faire, nous nous promenions ma fille et moi en nous arrêtant aux boutiques de gravures. Comme donc nous étions arrêtées ma fille et moi devant les gravures du Perron, l'idée me vint tout naturellement de prendre une petite prise : si bien donc que je tire ma boîte ; je ne l'avais pas seulement ouverte que ma pauvre boîte m'est soudain escamotée. Je dis tout naturellement à ma fille : Ma fille, on m'a volé ma boîte! — Qui est-ce, me répondit-elle? — Ma foi je crois bien que c'est ce jeune homme qui court là-bas ; il était tout-à-l'heure à côté de moi, et je remarquais qu'il me pressait un peu les poches. — C'est bon, répond ma fille ; et la voilà partie, courant après ma boîte : elle ne court pas long-temps, car je la vis tomber tout de son long par terre. Voilà tout ce que j'en sais d'abord. »

On introduit la fille de la plaignante, qui répète la déposition de M^{me} sa mère.

M. le président: Donnez quelques explications au sujet de votre chute.

Le témoin: Ah! mon Dieu! rien de plus simple : comme je courais après la boîte de ma mère, un jeune homme se jette au-devant de moi, étend sa jambe, ce qui fait qu'il me donne un roche-pied, et me voilà roulant sur le pavé, le menton saignant parce qu'il était fendu.

M. le président: Vous reconnaissez bien le prévenu pour celui près qui vous couriez?

Le témoin: Certainement : ces figures-là n'ont besoin de se voir qu'une fois.

M. le président au prévenu Gabriel: Vous entendez? qu'avez-vous à répondre?

Gabriel: Rien, sinon que je laisse dire ces dames, puisque ça paraît leur faire plaisir. Je sais que je suis innocent: suffit.

M. le président: Pourquoi couriez-vous alors?

Gabriel: Eh non! j'allongais le pas seulement, parce qu'on criait au voleur! Effet de curiosité, purement et simplement. Quand on m'a arrêté, je me suis laissé faire; j'ai même dit à quelques messieurs: « Messieurs, faites-moi le plaisir de me fouiller, » ce qu'ils ont fait, et pas plus de tabatière que sur ma main.

M. le président: En fuyant, vous avez pu la remettre à quelque camarade; celui qui a donné le croc-en-jambe à cette dame qui vous suivait était probablement votre complice.

Gabriel: Connais pas : totalement étranger au croc-en-jambe. C'est probablement une niche de quelque farceur; que voulez-vous que j'y fasse? Après ça, faites ce que vous voudrez. Il y a de l'animosité de la part de ces dames.

Le tribunal a condamné Gabriel à trois mois de prison.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Extrait de la correspondance de Bayonne du 24 décembre 1833.

Les mouvements combinés des troupes de la reine réduiront probablement à rien les factieux des provinces basques qui depuis quelques jours ont augmenté considérablement, et si le général Pastor arrive à propos avec ses 1,500 hommes pour rétablir l'ordre dans la province de Guipuzcoa de laquelle il a été nommé capitaine-général, sous peu de jours elle sera purgée des bandes qui la parcourent.

On sait que que le gouvernement de Madrid a donné les ordres les plus positifs pour augmenter les forces des provinces basques et en finir d'un seul coup avec les factieux qui l'infestent.

Personne n'ignore que si le cabinet espagnol eût eu plus d'énergie et moins de partialité, il y a long-temps que la faction carliste n'existerait plus.

On a dit que le curé Mérino s'est réfugié en Portugal avec quelques-uns de ses partisans, et que les moines du couvent où il s'était caché jusqu'au moment de son évasion ont été arrêtés par ordre du gouverneur.

Il paraît que le corrégidor Lamota et le député Uragon ont donné leur démission.

Hier, dans la nuit, le conducteur de la malle de Madrid est arrivé directement de cette ville. Il est parti de Madrid le 16, et a apporté des lettres arriérées des 2, 6, 9, 12 et 16, avec la gaze et le 17. Il s'est fait escorter par 25 cavaliers depuis Tolosa jusqu'à Ernani. A 14 lieues de Madrid il a rencontré le courrier dont les dépêches avaient été saisies par les carlistes à Villa-Réal.

— On nous écrit de Madrid, 16 décembre :

L'opinion publique se prononce chaque jour davantage contre le ministre Zéa; on l'accuse d'entretenir la guerre civile afin de dominer le parti libéral qui cependant se renforce chaque jour.

Cadix vient de donner l'exemple de la desobéissance aux ordres ministériels. On y avait prohibé de même qu'à Madrid de érier en public vive Isabelle II. Le jour même de la prohibition, 6000 ames parcoururent la ville en proférant ce cri avec un enthousiasme difficile à dépeindre.

On assure qu'une petite bande carliste a brûlé une maison de campagne de la reine, située près de la résidence royale de La Grunja. On attribue à ce motif le départ subit, hier au soir après minuit, de trois escadrons de gardes du corps. Le motif réel de cette expédition n'est cependant pas bien connu.

On assure que le directeur-général du trésor a offert sa démission ; on croit qu'elle sera acceptée. Cependant quoiqu'un journal de cette ville annonce comme positive l'acceptation de la démission, on sait positivement qu'il n'y a rien de certain à cet égard.

P. S. J'apprends à l'instant que le trésorier Remisa a été destitué et remplacé par M. Gargollo.

M. Tattre, intendant-général de la police, a été nommé maréchal-de-camp.

On assure que le général Morino a déserté le drapeau de la reine, et qu'il parcourt les provinces de l'Audalouzie à la tête d'une grande bande.

Le prince d'Anglona a été reçu à Grenade avec le plus grand enthousiasme.

— *Italie.* — On écrit de Milan, 18 décembre :

Depuis peu de temps, plus de 150 personnes ont été incarcérées, et presque un nombre égal a émigré à l'étranger. Les victimes sont de toutes les classes et conditions : ce qui montre le progrès des opinions et des sentiments patriotiques. Parmi les arrêtés et les émigrés, il y a des nobles, des commerçants, des fermiers, des curés, des militaires, même six élèves du séminaire de Milan, des cadets de la garnison. Dans la campagne, surtout, il y a eu de la résistance à la force armée.

Dans la commune d'Intoloi, entre Como et la Sasse, M. Custodi, qui avait accompagné à la frontière plusieurs de ses amis qui se sauvaient à l'étranger, revint dans son pays avec l'espoir de soustraire aux mains de la police M. l'avocat Piazzoli, qui venait d'être arrêté par les gendarmes et enfermé dans une maison de campagne. Mais à peine fut-il rentré chez lui, que le commissaire de police avec les gendarmes se présenta à sa maison. M. Custodi vint au-devant d'eux avec un fusil, disant qu'il était décidé à se défendre jusqu'à la mort. Le commissaire s'étant avancé, il fit feu et le tua ; les gendarmes prirent la fuite, et M. Custodi se retira en Suisse. Quelques jours après, un fermier d'un village entre Lodi et Pavie, voulant sauver son fils des poursuites de la police, fit sonner, lorsqu'il vit arriver le commissaire Bolya avec les gendarmes, la cloche du village, appela tous les laboureurs, qui tombèrent sur le commissaire et les gendarmes, et de cette manière il réussit à mettre en sûreté son fils.

ANGLETERRE. — *Londres 26 décembre.* — On a répandu le bruit, pendant la semaine dernière, que le prince Talleyrand a l'intention de se retirer du tracas de la diplomatie dans un ou deux mois d'ici, et d'aller faire un voyage en Italie. Nous croyons cependant que ce bruit est sans fondement. Le prince déclare qu'il ne s'est jamais senti plus de force qu'en ce moment.

— On croit à Madrid que don Carlos en quittant Braganza, avait l'intention de se rendre à Viana dans le but dit-on, de quitter le Portugal par mer. S'il exécute ce dessein, on assure que des ordres

ont été donnés pour que des croiseurs espagnols surveillent la côte au-Nord d'Oporto, afin de s'emparer de lui si faire se peut.

— On lit dans le *Globe* :

Le paquebot à vapeur de S. M. *Lightning* est arrivé à Falmouth mardi, venant de Lisbonne et d'Oporto, avec la malle et des dépêches dont le contenu, sous le rapport des opérations militaires, offre très peu d'intérêt. Les positions des deux armées rivales sont toujours les mêmes, et il n'y a pas eu jusqu'ici la moindre escarmouche. — Nous sommes bien aises d'apprendre que don Pedro commence enfin à sentir la nécessité de modifier son ministère actuel, sinon de le changer en entier. Il a été impossible depuis quelque temps de se dissimuler combien un changement de direction est devenu indispensable. Nous apprenons aussi que les pairs qui ont protesté, n'ayant pas trouvé que le document ministériel publié dans la *Chronica*, fut une réponse régulière à ce qu'ils avaient demandé au sujet du comte de Taipa, ont adressé une autre protestation à don Pedro, à laquelle il a été obligé de faire un peu plus attention. D'après des lettres particulières, le paquebot à vapeur *James-Watt* était arrivé à Lisbonne le 11 courant, ayant à bord une somme d'argent montant à 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) et des effets d'habillement et d'équipement pour 6,000 hommes de troupes anglaises au service de dona Maria. Le *Plower* devait partir le 22, et le *Carron* était retenu pour porter des dépêches.

Au rédacteur de la *Glaneuse*,

Lyon, le 24 décembre 1833.

Monsieur,

A la suite d'une lettre honorable pour moi, vous avez raconté une anecdote qui, si elle était vraie, serait de nature à me compromettre gravement aux yeux du public. Voici le fait dans toute sa simplicité ; je laisse à vos lecteurs le soin d'en tirer les inductions convenables.

Le 17 ou le 18 de ce mois, c'est-à-dire, deux ou trois jours après mon arrivée à l'hôtel des Colonies, une mère de famille me présenta son fils, enfant de trois ou quatre ans, qui avait totalement perdu la vue de l'œil droit depuis long-temps, et dont l'œil gauche était menacé d'un pareil malheur.

Toujours disposé à donner des consolations aux affligés, je dis à cette femme que j'espérais qu'avant quatre jours, son enfant verrait la lumière des deux yeux. En effet, au bout de ce terme l'œil gauche était devenu plus fort, et la paupière de l'œil droit était moins gonflée ; mais cet œil, à mon grand étonnement, ne s'ouvrait pas encore.

Jeudi dernier, le huitième ou neuvième jour de traitement, une amélioration sensible s'était manifestée aux deux yeux ; mais la bonne femme, soit de sa propre idée, soit d'après des instructions étran-

gères, vint me déclarer qu'elle ne voulait plus de mes soins ; j'insistai pour qu'elle me laissât continuer gratuitement ; elle refusa, en disant, que l'amélioration reconnue n'était due qu'au lait de nourrice avec lequel elle avait baigné les yeux de l'enfant le jour précédent.

Quant aux honoraires, elle m'en avait parlé lors de sa première visite, en appuyant sur son état de gêne. Je lui répondis que je traitais gratuitement les pauvres munis d'un certificat du commissaire de police, et qu'elle pouvait profiter de cet avantage ; mais elle refusa et tint à me payer. Alors au lieu de *vingt-quatre francs*, ce qui est le plus bas prix de mon traitement pour une semaine, j'acceptai *douze francs*.

Voilà, les faits, Monsieur ; faut-il voir là-dessous l'impertinence peu raisonnable d'une mère ou les suggestions malignes de la jalousie ?

Serait-il étonnant que sur les quatre-vingts personnes qui exercent dans cette ville, l'art de guérir avec tant de talent, de succès et d'humanité, il se fût trouvé quelqu'un qui crut devoir me susciter un léger désagrément, comme j'ai des motifs de le penser ? Quoi qu'il en soit, Monsieur, je n'en suis pas moins disposé à donner mes soins à tous ceux qui les rechercheront, et surtout aux pauvres que je traiterai toujours avec plaisir et gratis.

Agréé, etc.

WILLIAMS,

Oculiste honoraire de S. M.,

Hôtel des Colonies, rue de la Préfecture, 8.

EXPOSITION DE PEINTURE.

Salle de l'Hôtel-de-Ville.

TABLEAU DE M. COURT.

(Boissy - d'Anglas à la Convention.)

INGESSAMMENT LA CLÔTURE.

(2774 5)

AVIS AUX OUVRIERS SERRURIERS.

Suivant le mode établi dans la capitale, MM. les maîtres serruriers de la ville de Lyon et ses faubourgs, ont établi un bureau central, situé rue écorchebœuf, n° 18, chez M. Sabatier, marchand de vin. L'ouvrier pourra se présenter gratis pour obtenir de l'ouvrage ; on lui donnera tous les renseignements nécessaires à cet effet. (2731 5)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2792) D'un exploit de l'huissier Armand en date du vingt-quatre décembre, mil huit cent trente-trois, dûment enregistré, il appert que le sieur Galamin, architecte à Lyon, rue de la Mounaie, a fait signifier 1° à la dame Claudine-Marie-Catherine Génin, veuve Delorme, rentière, à Lyon, rue du Pétrat, en son nom et comme tutrice légale des enfants mineurs issus de son mariage avec François Delorme ; 2° au sieur Claude Nau, cafetier à la Guillotière, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs ; 3° à M. le procureur du roi près le tribunal civil de première instance de Lyon ;

Que, pour parvenir à purger les hypothèques légales dont sa propriété peut être grevée, il a déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, et par acte du quatorze décembre, mil huit cent trente-trois, enregistré, la copie collationnée d'un jugement rendu en l'audience des criées dudit tribunal, portant adjudication au profit du sieur Galamin, des immeubles provenant de la succession bénéficiaire de François Delorme ; avec déclaration qu'a faite le sieur Galamin aux susnommés, que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas tous connus du sieur Galamin, celui-ci ferait publier ladite signification dans les formes prescrites par la loi.

Pour copie conforme, signé CABIAS.

ANNONCES DIVERSES.

(2515 26) *A vendre pour cause de cessation de commerce.* — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2744 6) *A vendre.* — Un fonds de chapelier bien achalandé, situé à Lyon, rue Raisin n° 9. S'y adresser.

(2738 11) *A vendre pour cause de décès.* — Fonds de café situé dans un des quartiers les plus passagers.

S'adresser chez M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13, et chez M. Truche, bottier, rue de la Boucherie-des-Terreux, n° 5.

(2791) *A vendre pour cause de départ.* — Un cheval et un tilbury. On pourra passer ces deux objets à bon compte.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel du Commerce, rue St-Dominique.

(2773 5) *A vendre ou à louer de suite.* — Une brasserie de bière montée en grand de tous ses ustensiles, à Grenoble, hors la porte de France et les limites de l'octroi. On peut de suite y faire et vendre de la bière.

Il y a en outre aussi à vendre ou à louer de vastes salles, BATIMENS, JARDINS, pour faire des tivoli, maison d'éducation, etc. etc.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal franc de port.

(2478 12) *A louer de suite.* — Un local de six pièces, propre à un restaurant, au-dessus du pavillon du café de Neptune, sur la Saône, quai Villeroy. S'y adresser.

(2771 5) On a perdu, il y a quelques jours, un chien de chasse d'arrêt, gris tigré, de grande taille. Récompense à celui qui le rendra.

S'adresser au bureau du journal.

(2794) Une dame veuve âgée de 40 ans désire trouver une place de gouvernante au cuisinière ; elle sait coudre et repasser le linge.

S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE

D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 1819.

Ses opérations ont pour objet de garantir le paiement d'une somme au décès de l'assuré, au profit de ses héritiers, d'une personne étrangère, ou d'un établissement de bienfaisance.

On peut également se préparer à soi-même des ressources pour l'avenir.

La Compagnie reçoit aussi des capitaux pour servir de rentes viagères ; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge ; ainsi : 8 p. % à 52 ans ; 9 p. % à 57 ans ; 10 p. % à 61 ans ; 11 p. % à 64 ans ; 12 p. % à 66 ans ; 13 p. % à 70 ans.

Les rentes peuvent être constituées sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe.

Les opérations de la Compagnie sont garanties par les biens meubles et immeubles qu'elle possède.

Ses comptes sont publiés tous les six mois ; un exemplaire en est remis à chaque assuré.

Ses bureaux sont à Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1.

AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3^e.

Préviens le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr. ; souliers, 5 fr. 50 c. ; babouches fourrées, 2 fr. 45 c. ; idem non fourrées, 1 fr. 90 c. ; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50 ; baraquettes fourrées, 1 fr. 85 c. ; baraquettes non fourrées, 1 fr. 65 c. (2790)

BRIQUETS HYDROGENES.

Ces briquets donnent du feu instantanément sans peine et sans danger, par la seule pression d'une soupape ; ils ont aussi l'avantage d'être très-élégants.

Dépôt chez M. Sigaud, pharmacien, place St-Vincent. On trouve à la même pharmacie les Clyso-pompes d'A. Petit, si commodes pour les voyageurs et les malades.

QUINOBAUME DE GOSSELIN.

Seul remède, sûr, prompt et commode,

contre les gonorrhées et les fleurs blanches pour lequel l'Académie de médecine a voté des remerciements unanimes à l'inventeur.

Dépôt chez M. Sigaud, pharmacien, place St-Vincent. (2778 2)

RACAHOUT

DES ARABES,

Seul aliment étranger approuvé par l'Académie royale de médecine, et autorisé par deux brevets du gouvernement ;

Rue Richelieu, n° 26.

Le RACAHOUT DES ARABES, dont la célébrité augmente chaque jour, est le déjeuner habituel des princes arabes, du sultan et de ses odalisques, il communique une fraîcheur et un embonpoint remarquables. Les expériences, faites par l'Académie et les professeurs de la faculté, ont prouvé que cet aliment était très-précieux pour les convalescents, les valétudinaires, les poitrines malades ou irritées, les estomacs délabrés, les femmes délicates, les vieillards, les nourrices, les enfants, et toutes les personnes malades ou faibles, ou affectées de gastrites, de rhumes ou de catarrhes. Jamais découverte n'a obtenu ni mérite autant d'honorables approbations ; il remplace pour les déjeuners l'échauffant café et l'indigeste chocolat. Prix : 4 fr. le demi flacon.

Le dépôt est à Lyon, chez M. CLARAZ, pharmacien, rue Neuve près la place de la Fromagerie. On y trouve aussi le Rob de Gayac, l'Opiat balsamique et pilules de ce nom de M. Guérin de Paris. (2440 3)

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPÔT A LYON,

Des COSMETIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Écrire franco au dépôt à Lyon). (1031 35)

Spectacles du 31 décembre.

GRAND THÉÂTRE.

Les Etourdis, comédie. — Le Bossignol, opéra. — Les Rendez-vous Bourgeois, opéra.

CÉLESTINS.

Jérôme, vaud. — Bergami, drame. — Kiouny, vaud.

BOURSE DE LYON du 28 décemb. 1833.

5 p. 0/10 au comptant, 103 15

fin courant, »

3 p. 0/10 au comptant, »

fin courant, 75

BOURSE DE PARIS du 28 décembre.

Cinq p. 0/10, 104f 103f 95 104f 104f

— fin cour., 104f 101f 25 104f 104f

Emp. 1831, »

Quat. p. 0/10, 90f 50

Trois p. 0/10, 75f 5 75f 20 75f 75f 5

— fin cour., 75f 15 75f 25 75f 15 75f 15

Ren. de Nap., 91f 20 91f 25 90f 85 91f

— fin cour., 91f 25

Emp. d'Esp., 86f

Rent. perp., 69f 5/8

Cortès, 17f 3/4

Emp. rom., 91f 7/8

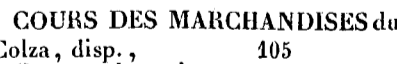
Emp. belge, 96f 3/4

Em. d'Haiti, 260f

Act. de la b., 1700f

Quat. cana., 1140f

Caisse hyp., 592f 50



COURS DES MARCHANDISES du 28.

Colza, disp., 105

— Courant du mois, 105

— 2 premiers mois, 104

— Lille, 94 75

— Voiture, 6 50

3/6 disp., 162 50

— courant du mois, 162 50

— 2 premiers mois 1834, 155 à 157 50

Café St-Domingue, 26 à 26 202

— Martinique, 29 à 30

— Moka, 30 à 30 1/2

Sucre brut, bonne 4^e, 75 50

Savon, les ordres, 120 esc. 21

— Dispon., 120 50

— décembre, 201 20

— prem. mois 1834, 103 20

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BORREL, quai Saint-Antoine, n. 36.